



Communiqué de presse

Mardi 11 octobre 2022

Pollution de l'air: pour une «vraie» ZFE

La Ville de Grenoble porte le souhait de mettre en place sur le territoire métropolitain une zone à faible émission (ZFE) permanente mise en place dans les meilleurs délais.

Depuis 2018, la Ville de Grenoble soutient l'établissement d'une zone à faible émission (ZFE) le plus rapidement possible afin de lutter contre les effets sanitaires et climatiques désastreux de la pollution de l'air pour ses habitant-es. Le Plan de protection de l'atmosphère sur le territoire grenoblois adopté par le Préfet de l'Isère pour la période 2022-2027 est insufisant au regard des objectifs récemment actualisés par l'OMS. Les collectivités et la métropole doivent agir. L'étude MobilAir sortie en 2022, réalisée par des chercheurs et chercheuses à Grenoble, a en effet montré que:

- Seule l'interdiction du diesel permet un gain sensible de santé au titre de la qualité de l'air.
- Ce sont l'ensemble des politiques de mobilité et notamment le report vers les mobilités actives qui ont le plus d'effet favorables pour la santé.
- Pour agir sur les émissions de CO₂ et le climat, il faut sortir de l'essence.

Le Conseil municipal a délibéré en mars 2021 afin de fixer ses priorités avec notamment :

- Une sortie du Diesel entre 2026 et 2028, un calendrier en cohérence avec celui des autres métropoles françaises,
- Un horizon affiché de sortie de l'essence autour de 2030 pour donner de la visibilité aux citoyens et citoyennes dans leur changement de moyens de mobilité,
- Un accompagnement massif vers le vélo, les transports en commun, l'autopartage, le covoiturage, le changement de moteur, ou, si tout cela n'est pas possible, de véhicule. Avec une aide renforcée pour les ménages les moins aisés.
- La mise en œuvre effective des projets du Plan de déplacements urbains 2030 (PDU2030), voté à l'unanimité en décembre 2019, avec des projets structurants sur le vélo, la marche, les transports en commun offrant aux ménages de vraies solutions de déplacement.



Eclairage de la partie haute de la tour Perret aux couleurs de l'indice de qualité de l'air Atmo. Auriane POILLET © Ville de Grenoble 2022.

OUELOUES CHIFFRES

- Sur la métropole, la pollution de l'air cause
- 1 décès prématuré chaque jour
- En France, ce sont **40 000 personnes qui décèdent prématurément** à cause de la pollution aux particules fines (PM2,5).

Depuis cette date, les négociations entre communes et métropoles sont resserrées au sein d'un comité de pilotage entre 13 communes concernées, représentant environ 350 000 habitant-es dont **environ 160 000 sur la ville de Grenoble**. Il est rappelé que la décision finale s'agissant du dispositif appartient à la Métropole.

À ce jour, l'état de ces négociations, qui prennent pour base le nombre de communes et non **pas le nombre d'habitant-es représenté-es** suscitent plusieurs inquiétudes majeures :

- La date de réalisation à horizon 2030 est extrêmement lointaine et place Grenoble en queue de peloton des grandes métropoles. La Ville réitère son souhait d'une zone à faible émission maximum, sans véhicule diesel **en 2028**.
- Aucune perspective n'est fixée sur la sortie de l'essence. Or, celle-ci est inéluctable en France et en Europe (fin de la vente de voitures thermiques en 2035). La Ville appelle à anticiper et intégrer cet horizon le plus rapidement afin d'éviter que des dizaines de milliers de ménages qui devront changer leur véhicules d'ici 2030 n'aient à en rechanger quelques années plus tard. Quoi qu'il arrive, la ville communiquera sur cet horizon.
- Une ZFE non permanente serait totalement inopérante et inefficace. Une ZFE uniquement en journée la semaine, comme ce qui semble envisagé, rend de facto impossible le contrôle des véhicules en stationnement le reste du temps. Il serait par exemple possible de rentrer dans la ZFE en soirée et de laisser son véhicule garé le lendemain sur place. Or, le moyen de loin le plus efficace est de contrôler

- les voitures en stationnement. En effet, le contrôle en circulation nécessite d'importants moyens humains et matériels pour une efficacité que l'on sait très limitée, contrairement au stationnement où des verbalisations massives peuvent être mises en place. À titre d'exemple, la ZFE s'appliquant aux professionnel-les (véhicules et poids lourds) a fait l'objet à Grenoble de 6 685 PV depuis 2019 dont 6 679 sur les véhicules garés **soit 99,999%**.
- La non réalisation des projets du PDU 2030 (achèvement des Chronovélos avant 2023, réalisation d'un bus à haut niveau de service vers le Grésivaudan, passage de 5 à 8 lignes de tram...) ne permet pas un report modal en 2023 comme le document le prévoyait pourtant.
- Enfin, l'inadéquation entre la ZFE proposée et le plan de protection de l'atmosphère (PPA) en cours d'élaboration, ainsi que le retard de mise en place de cette ZFE, repoussée en juillet 2023, mettent le territoire en situation de fragilité par rapport à ses obligations légales (Loi Climat et Résilience 2021).

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé: « En tant qu'élu à la santé, je suis inquiet. Chaque semaine, je vois le dispositif de ZFE que nous soutenons un peu plus déshabillé, repoussé, malgré le poids en nombre d'habitant-es que les villes les plus volontaires représentent. Le territoire prend du retard. Du retard par rapport à ce qu'impose la loi Climat. Du retard aussi par rapport aux autres territoires. Il suffit de se comparer à Strasbourg, métropole de taille similaire à la nôtre, pour s'en rendre compte.

Je suis inquiet aussi concernant la mise en place concrète de cette ZFE. Une ZFE non permanente revient à créer une ZFE factice. Les dispositifs automatisés promis par l'État n'arriveront pas avant plusieurs années. Or, la police municipale de Grenoble, de loin la plus nombreuse de l'agglomération, doit pouvoir contrôler efficacement les véhicules dès juillet prochain. Avec ce qui est proposé, ce ne sera tout juste pas possible, et l'impact sur la pollution sera donc limité. Et les personnes les moins aisées, les plus exposées à la pollution, et les plus fragiles seront en première ligne. »